

En attente d'approbation par le prochain Conseil d'Administration



REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) COUPE DE FRANCE 6X6 DE VOLLEY ASSIS Saison 2025/2026

Art 1 - GENERALITES

Nom de l'épreuve	Coupe de France 6x6 Volley Assis	
Catégorie	SENIORS (F et/ou M)	
Abréviation	CDF VA	
Commission sportive référente	Commission Fédérale Sportive	
Forme de jeu	6x6	
Genre	Mixité autorisée	
Dimensions du terrain	6m X 10m	
Hauteur du filet	1m15	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Illimité
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipes ou collectifs par GSA en 6x6	2
Date limite d'engagement d'un GSA	19 avril 2026

Art 3 - LICENCES DES JOUEUR(SE)S

Type de licence autorisée dans la Coupe de France 6x6 Volley Assis pour les joueurs/joueuses	Compétition extension Para-Volley / Assis
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve	Avant le 1 ^{er} match
Licence mutation autorisée	Oui
Catégories autorisées	
Seniors	Oui
M20	Oui
M18	Oui en Simple Surclassement (F/ M)
M15	Oui en Simple Surclassement (F/M)

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueurs et joueuses inscrit(e)s sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs (ses) qualifié(e)s pour la compétition	12
Nombre maximum de joueurs (ses) étrangers (ères) Ligue	12
Nombre minimum de joueur (ses) issu(e)s de la formation française	néant
Nombre maximum de joueurs (ses) muté(e)s	12
Nombre minimum de joueurs (ses) classifié(e)s	2
Nombre minimum de joueurs (ses) classifié(e)s sur le terrain	1

* Le club devra avoir un minimum d'un(e) joueur(se) classifié(e) en permanence sur le terrain hors libéro.

En attente d'approbation par le prochain Conseil d'Administration

Regroupement de licencié(e)s :

- Le groupement de licencié(e)s est accepté dans la mesure où la liste des joueurs (ses) est déterminée clairement à l'inscription à la compétition.
- Un(e) licencié(e) ne peut pas jouer dans 2 équipes différentes lors de la compétition.
- Les clubs doivent déterminer le « club support » pris en compte pour le classement. Seul le club désigné « club support » marque des points au classement général.
- Deux GSA peuvent s'associer pour constituer une équipe pour la Coupe de France 6x6 sous un seul nom de GSA au sein du club support.
- Cependant, si un 3e GSA ou plus veulent s'ajouter, seuls leurs licenciés classifiés volley assis peuvent participer. Seul le club désigné « club support » marque des points au classement général.

Le collectif dûment validé par la FFvolley/CFVA devra être imprimé par chaque club participant et être présenté lors de la réunion technique qui se tiendra avant le début de la compétition.

Art 5 - CLASSIFICATION

Chaque équipe doit comporter au minimum un(e) joueur(se)s classifié(e)s présent(e)s en permanence sur le terrain.

Afin d'être classifié, un(e) joueur(e) doit présenter une déficience ou un handicap éligible et doit remplir les critères minimums d'éligibilité.

Les critères d'éligibilité retenus pour les épreuves de Volley Assis 6x6 sont :

- Déficience d'un membre : amputation, etc
- Importante perte de force musculaire
- Importante perte d'amplitude articulaire
- Personne à mobilité réduite importante

Attention : La douleur et la déficience mentale ne sont pas des critères éligibles pour ces épreuves.

Toutes les personnes s'estimant classifiables doivent en faire la demande auprès de la classifcatrice de la Commission Fédérale de Volley Assis à l'adresse suivante : classification.volleyassis@ffvb.org . La fiche de classification doit être envoyée à la CFVA 14 jours ouvrés avant la compétition.

Tous les licencié(e)s classifié(e)s au cours des saisons précédentes n'ont pas à renouveler leur demande.

Art 6 – CALENDRIER

Jours officiels des rencontres	Samedi 23 et dimanche 24 mai 2026 (possibilité du lundi 25 en fonction du nombre d'équipes engagées)
Horaire officiel des rencontres	A définir en fonction du nombre d'équipes engagées
Lieu de compétition	A définir

Art 7 – REUNION TECHNIQUE

La date et l'heure de la réunion technique sera fixée au plus tard 10 jours avant par le GSA organisateur. La présence du responsable de chaque équipe est obligatoire, celui devra fournir au Délégué Sportif son **Collectif avec photos** dûment validé par la FFVolley/CFVA.

En attente d'approbation par le prochain Conseil d'Administration

Art 8 – PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la 1ère rencontre	H
Présence des arbitres	H- 60 minutes
Présence du marqueur	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres du même tournoi	40 minutes

Chaque participant à une épreuve fédérale devra OBLIGATOIREMENT se munir de sa gourde ou contenant personnel. Les GSA devront fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiènes et de sécurité.

Horaires des matches :

- 14H00 Equipe 1/équipe 2
- 40 minutes après la fin du match précédent

Art 9 - TRANSMISSION DE LA FEUILLE DE MATCH ET LA COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de la transmission de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFvolley pour les rencontres du samedi	Avant 0h00 (minuit)
Saisie des résultats sur le site FFvolley pour les rencontres du dimanche	Avant 20h00
Téléchargement de la feuille match électronique	1 ^{er} jour ouvré qui suit la rencontre

Dans le cas d'une défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique, la feuille de match papier peut être utilisée. Elle devra être transmise, le 1^{er} jour ouvré qui suit la rencontre à la FFvolley - 2/4 Rue des Sarrazins – 94000 CRETEIL (cachet de la poste faisant foi).

Art 10 – COMMUNICATION

Envoi de 10 photos minimum sur la manifestation : communication.volleyassis@ffvb.org	Avant 14h le mardi
Identification pour les réseaux sociaux sur les publications du GSA @ffvolleyassis #volleyassis	

Art 11 – FORMULE SPORTIVE

Le déroulement sportif est établi par la CFS (Commission Fédérale Sportive) en fonction du nombre d'équipes engagées.

Tous les matchs se jouent en 3 sets gagnants en marque continue. Les 4 premiers sets en 25 points (2 points d'écart) et s'il y a lieu le set décisif en 15 points (2 points d'écart).

Classement à l'issue des rencontres :

Rencontre gagnée 3/1 ou 3/0	3 points
Rencontre gagnée 3/2	2 points
Rencontre perdue 3/2	1 point
Rencontre perdue 3/1 ou 3/0	0 point

En cas d'égalité au classement, les équipes sont départagées par :

1. Quotient du nombre de points obtenus par le nombre matchs disputés
2. Nombre de victoires

En attente d'approbation par le prochain Conseil d'Administration

3. Résultat direct entre les équipes (nombre de points obtenus au classement général par chacune des équipes)
4. Quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus
5. Quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus

Le GSA classé premier à l'issue du tournoi est sacré vainqueur de la Coupe de France de Volley Assis 6x6.

Art 12 – BALLON

Type de ballons autorisé	Article 15 du RGES
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition des équipes	14 au moins
Ramasseurs de balle	Pas d'obligation mais conseillé
Nombre de ballons pour la rencontre	2

Art 13 – FEUILLE DE MATCH

Seule la licence Compétition extension Para-Volley / Assis permet l'inscription d'un joueur sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence **encadrement extension éducateur sportif, arbitre ou soignant** correspondante à la fonction exercée. Par exception, le marqueur peut être titulaire d'une licence **encadrement extension dirigeant**.

Le marqueur (se) établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé trente (30) minutes avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs (ses) seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs (ses), elle sera déclarée « forfait. »

Tout club qui reçoit l'organisation d'un tournoi désigne un licencié majeur qui figure sur la feuille de match dans le pavé « remarques », au titre de « responsable de la salle et de l'espace de compétition ».

Art 14 – FORFAIT

Les équipes se trouvant dans l'un des cas suivants sont déclarées « forfait » :

- Un GSA inscrit ne se présentant pas à un match de la compétition
- Un GSA inscrit se présentant avec une équipe incomplète (moins de 6 personnes)
- Un GSA inscrit se présentant avec une équipe incomplète (moins d'un(e) joueur(se) classifié(e) sur le terrain).